



# Grosrouvre

## Le bulletin municipal

n° 91, Juin 2023



La brocante de Grosrouvre Dimanche 4 juin 2023

*Association des fêtes et loisirs*



**Grosrouvre,  
village agricole p.4**



**Atlas Biodiversité  
Communal p.6**



**Transition  
climatique p. 8-9**



**Journées européennes  
du patrimoine p. 11**

<http://www.mairie-grosrouvre.fr>



# Sommaire

	Grosrouvre, village agricole.....4
	PLU.....5
	Atlas biodiversité.....6
	Plan canicule.....7
	Transition climatique....8
	Transition climatique....8
	Caisse des écoles.....9
	Culture.....10
	Patrimoine JEP.....11
	Vie Associative.....12
	Vie associative.....13
	Infos paratiques.....14
	Actualités.....15

*Directeur de publication :*  
Yves Lambert.

*Bulletin préparé par la commission information du conseil municipal et le secrétariat. Le bulletin municipal accueille la communication des associations grosrouvroises .*

## LE MOT DU MAIRE

Nous sommes à mi-mandat, et le conseil municipal a déjà bien déroulé le programme que nous vous avons proposé. Ce bulletin vous informe régulièrement des travaux en cours et des choix proposés. Certains projets ont présenté des difficultés de mise en route, mais ils sont loin d'être abandonnés, comme l'amélioration de l'accessibilité de nos chemins ruraux.

Des programmes ambitieux qui vont s'étaler sur plusieurs années sont en cours de démarrage, comme la rénovation énergétique des bâtiments publiques, la planification des travaux pour la conservation de notre église ainsi qu'une réflexion sur l'utilisation des anciens bâtiments techniques de la commune.

Dans cette ruralité remarquable qui évolue, qui est notre cadre de vie et notre patrimoine commun, nous avons développé des moyens de communication complémentaires plus rapide comme l'infolettre et les réseaux sociaux, et notre site inter-

net va être prochainement rénové. Mais je vous rassure, et afin que nul n'en ignore, le boitage pour tous continuera aussi à être régulièrement pratiqué !

N'oublions pas aussi la dimension originelle de la ruralité qu'est l'agriculture, totalement intégrée à notre commune, contribuant à la faible densification de l'habitat, que nous devons continuer à soutenir.

En ce début d'été, nous étions particulièrement nombreux lors de la fête annuelle de notre village. C'est un moment d'échange et de partage qui nous donne aussi le sentiment de participer tous ensemble à maintenir une vieille tradition .... rurale ! Merci au personnel communal, à l'association Fêtes et Loisirs, à la commission Fêtes et Loisirs, et à tous les bénévoles pour leur investissement essentiel à ce succès.

Je vous souhaite avec l'ensemble du Conseil Municipal un bel été et de bonnes vacances.

## Commémoration du 8 mai 2023

En ce 8 mai 2023, la commune de Grosrouvre a commémoré le 78<sup>e</sup> anniversaire de la victoire sur le nazisme. Dans son message lu devant le monument aux morts, Sébastien LECORNU, ministre des Armées , a rappelé : « Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé »





# Délibérations du Conseil municipal

*Le détail des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune.*

## Séance du 16 janvier 2023

1. Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget de la commune pour 2023.
2. Demande de solde de subvention auprès du Conseil départemental du programme triennal de voirie 2020-2022, Route des Haizettes.
3. Autorisation donnée à Monsieur le maire de renouveler le bail commercial de l'établissement « Auberge du chasseur » à la société « staco food ».
4. Rapports annuel 2021 SYRAE (syndicat de l'eau).

## Séance du 9 juin 2023

1. Désignation des délégués et des délégués suppléants du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.
2. Approbation des comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2022 : Commune et Assainissement
3. Approbation des comptes administratifs de l'exercice pour 2022: Commune et Assainissement.
4. Affectation du Résultat 2022 – Budget Commune M14
5. Affectation du Résultat 2022 – Budget Assainissement M49
6. Proposition de délibération pour une demande de mise à jour et la réalisation de travaux d'entretien, auprès du Département.

## Séance du 14 avril 2023

1. Reprise anticipée 2022 – Budget M49.
2. Vote des Budgets primitifs 2023, Commune et Assainissement.
3. Délibération votant les taux des taxes locales 2023 (inchangés).
4. Délibération autorisant le versement d'une subvention pour voyage humanitaire au Pérou pour l'association « Poèmes ».
5. Autorisation demande subvention régionale « îlot de fraîcheur » pour la création du potager de l'école communale.
6. Autorisation demande Subvention fond vert rénovation éclairage public communal (obtenue).
7. Autorisation demande Subvention fond vert rénovation énergétique des bâtiments communaux : mairie-école.
8. Vote du Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la communauté de communes.
9. Vote du Rapport du délégataire SAUR 2022.
10. Réseau au Fil des Pages : gratuité des prêts de DVD.

## A LA DÉCOUVERTE DE L'ÉQUITATION WESTERN REINING FIVE STARS RANCH

Deux classes de l'école communale ont eu le plaisir d'assister à une visite de l'écurie grosrouvroise « five star ranch ». La caisse des écoles de Grosrouvre la remercie chaleureusement pour ce moment de découverte équestre.

Le reining tient son origine dans les ranches américains où règnent les cowboys. Pour pouvoir déplacer tout un troupeau d'un bout à l'autre du pays, les cowboys ont besoin de chevaux très réactifs, dociles et rapides, qui peuvent tourner très court, accélérer à la moindre demande ou s'arrêter en un claquement de doigt. Les montures doivent être particulièrement calmes et bien dressées, et ce d'autant plus que leur cavalier tient les rênes d'une seule main ; l'autre étant occupée par le lasso.





## Grosrouvre, Village agricole

Notre village compte quatre fermes céréalières ainsi que des élevages et pensions équinés qui se répartissent sur 573 hectares de terres cultivées et de prairies.

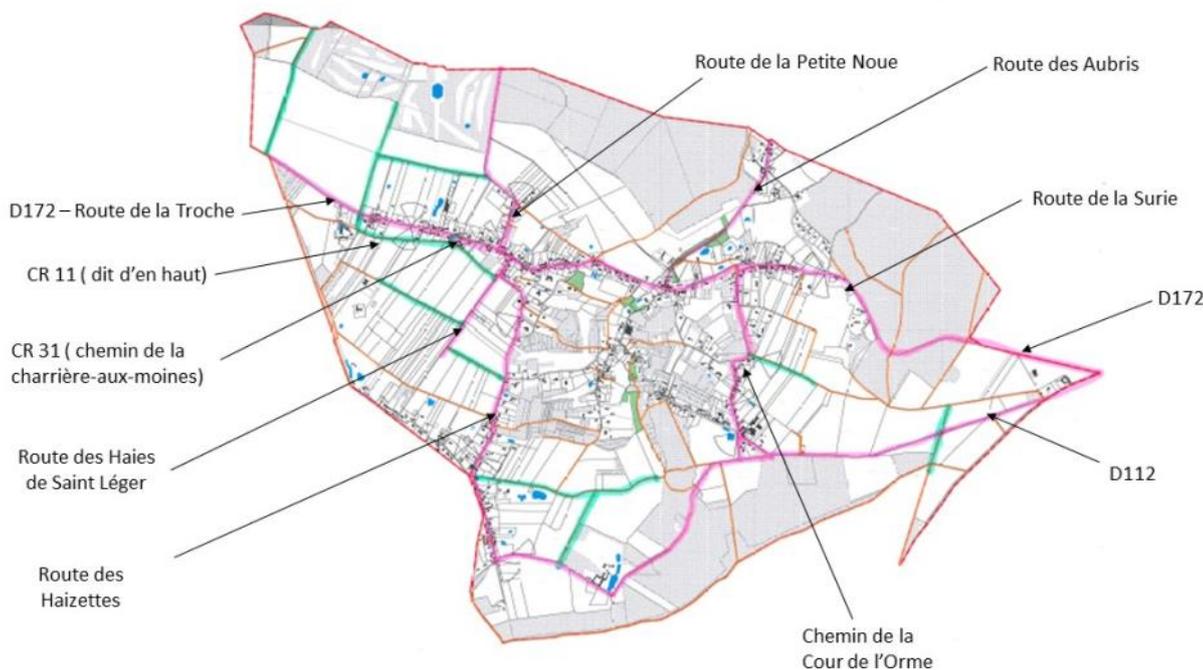
Les temps forts de nos agriculteurs sont les semis à l'automne, les foins à la fin du printemps et la moisson durant l'été.

La moisson qui débute permet aux agriculteurs de récolter leur production constituée principalement de blé, orge et colza. Elle a lieu lorsque plusieurs conditions sont réunies : un taux d'humidité faible, une paille sèche, un grain arrivé à maturité et en fonction des conditions météorologiques.

Vous croiserez ces engins agricoles aux gabarits imposants sur nos routes.



### Passages des véhicules agricoles pour les moissons



#### ON ROULE ENTRE 25 ET 40 KM/H

**Soyez prudent sur les routes, les tracteurs et la moissonneuse ne roulent pas vite. Ces engins sont souvent longs et larges.**



#### POUSSIÈRE / BRUIT

**Pendant la récolte, les moissonneuses font de la poussière. Alors pensez à fermer vos fenêtres.**

#### STATIONNEMENT

**Nos engins sont larges et les routes étroites. Pour ne pas vous déranger, merci de faire attention au stationnement de vos véhicules.**

#### UNE FOIS PAR AN

**La moisson est la période la plus intense pour un agriculteur. Elle vous permet de boire une bière, de manger des croissants et baguettes, ...**

**DÉSOLÉ POUR LE DÉRANGEMENT,  
C'EST POUR LA BONNE CAUSE !**



**Avant de commencer des travaux, assurez-vous que le Plan local d'urbanisme permet de les réaliser.**

Qu'il s'agisse d'une construction nouvelle, de l'extension d'une maison, de la réfection d'une toiture, d'un ravalement, d'une clôture sur la voie publique ou de toute modifi-

cation de l'aspect extérieur d'une construction, le premier réflexe est de consulter le service d'urbanisme de la mairie qui vous conseillera.

La marche à suivre est rappelée dans le schéma ci-dessous. Mais rappelez-vous que les travaux ne peuvent commencer avant l'obten-

tion d'une autorisation, qui sera affichée sur le terrain, et que les entreprises ne pourront commencer qu'après l'achèvement du délai de recours des tiers.

NB : La réalisation d'une piscine est conditionnée à la réglementation concernant les usages de l'eau.

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

### TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

**DP** : Déclaration Préalable

**PC** : Permis de Construire

### TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

**DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

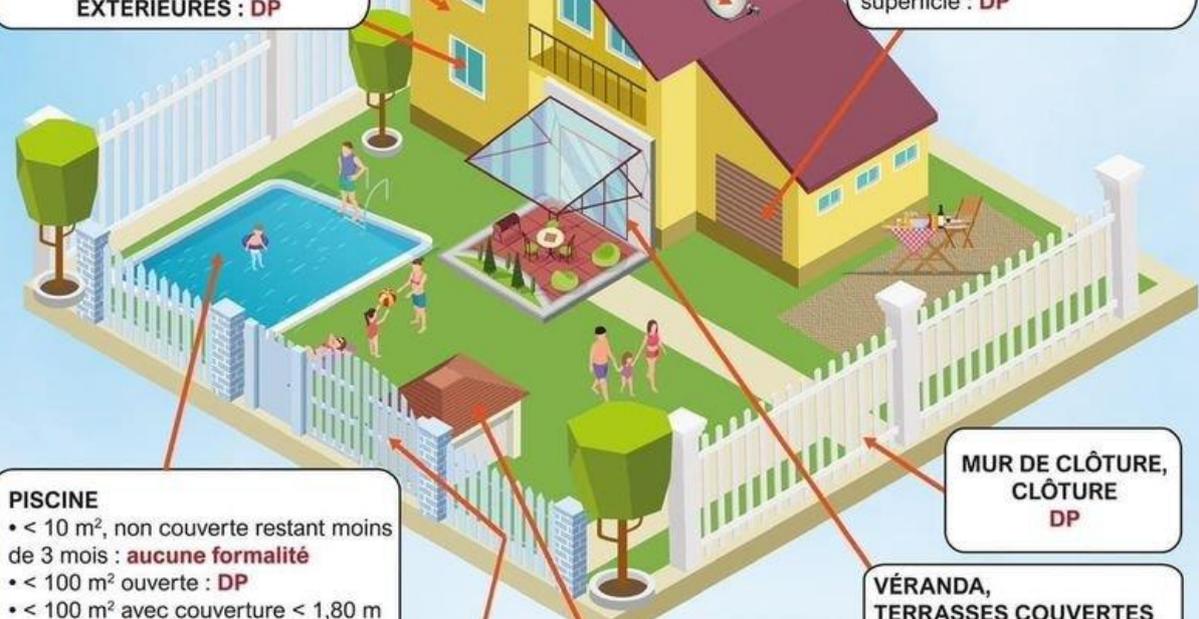
### GARAGE

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



### PISCINE

• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**

• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

**DP**

PORTAIL

**DP**

### CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

### VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• < 40 m<sup>2</sup> : **DP**

• > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

### DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.

• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.



Dans le cadre de l'ABC de la Biodiversité initié par l'Office Français de la Biodiversité, le Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, et notre commune, les inventaires participatifs se poursuivent.

Depuis le dernier bulletin nous avons vécu de beaux moments d'échanges et de découvertes avec les soirées -conférences des jeudis.

- Le 9 mars, Antoine Rivière spécialiste des guêpes et frelons nous a fait découvrir le monde passionnant des hyménoptères.

- Le 11 mai, Vincent Levavasseur nous a présenté comment produire concrètement l'abondance dans nos villes, jardins et écoles grâce à la technique de culture sur sol vivant.

Les sorties naturalistes se sont succédé les samedis :

- Le 11 février, nous avons parcouru le village pour observer les oiseaux avec Caroline Widner.

- Le 15 avril, avec Antoine Rivière nous nous sommes intéressés au milieu aquatique "à palme, à

rame ou à propulsion : les secrets des petites bêtes au fil de l'eau".

- Le 10 juin, sortie sur la biodiversité en forêt et comment l'ONF intègre la biodiversité dans la gestion forestière ?

- Le jeudi 22 juin sortie nocturne sur les superpouvoirs des chauves-souris avec Quentin Rouy,

- Le Samedi 24 juin, sortie découverte des papillons et libellules avec Caroline Widner.



*Produire l'abondance dans nos jardins.*



*Sortie dans la forêt des Quatre piliers*

## A la rentrée, l'ABC continue

- Le mardi 12 septembre, cinéma de plein air sur la Place du Village, projection du film Le Chêne.
- La clôture de l'ABC aura lieu le week-end du 16-17 septembre au Conservatoire des Chênes.

Scannez le QR code avec l'appareil photo de votre Smartphone





Les épisodes de fortes chaleurs et de canicule peuvent être dangereux pour la santé surtout chez les personnes les plus à risque. La commune de Grosrouvre et son Centre communal d'Action Sociale aident les habitants les plus vulnérables via le dispositif "plan canicule". Vous êtes une personne âgée ou handicapée, vous avez des problèmes de santé ou vous vivez seul ? Faites-vous connaître dès maintenant.

La démarche est gratuite et volontaire. Les informations que vous communiquez sont confidentielles. Vous pouvez vous inscrire ou inscrire l'un de vos proches.

Il suffit d'appeler le CCAS au 01 34 86 06 12 ou d'envoyer un mail à [mairie.grosrouvre@wanadoo.fr](mailto:mairie.grosrouvre@wanadoo.fr) avec vos coordonnées.

Lors de fortes chaleurs, la personne inscrite sera contactée par des agents de la Mairie ou du Centre Communal d'Action Sociale. Une alerte pourra être déclenchée en cas de problème ou de non-réponse.

- ┆ Pendant les fortes chaleurs. Protégez-vous.
- ┆ Restez au frais
- ┆ Buvez de l'eau
- ┆ Evitez l'alcool
- ┆ Mangez en quantité suffisante
- ┆ Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- ┆ Mouillez-vous le corps
- ┆ Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- ┆ Préférez des activités sans efforts
- ┆ En cas de malaise, appelez le 15

S'informer en temps réel et connaître les recommandations sanitaires à suivre en cas de fortes chaleurs via un numéro vert

Pour une information en temps réel de la situation météorologique, vous pouvez consulter la carte de vigilance de Météo-France qui est mise à jour à minima deux fois par jour à 6h et 16h : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>.

Une plateforme téléphonique d'information "Canicule", accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France), est activée l'été à partir du premier épisode de canicule, par la Direction générale de la santé (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h) pour répondre aux questions et informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs.



## Opération tranquillité vacances— gendarmerie de Montfort L'Amaury

*L'Opération Tranquillité Vacances, c'est quoi ?*

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez bénéficier gratuitement du dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV). Les gendarmes et les policiers veille-

ront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie.

*Comment s'inscrire ?*

Pour vous inscrire, il suffit de : remplir le formulaire disponible en ligne, l'imprimer et le déposer à votre commissariat ou brigade de gendarmerie avant votre départ.



**Quelques gestes simples permettent d'économiser l'eau sans porter atteinte à notre qualité de vie.**

Selon le Centre d'information de l'eau, 93% de l'eau utilisée à la maison sert à l'hygiène humaine et au nettoyage, 7% étant utilisés pour la cuisine et pour boire (au total 150 litres par jour en moyenne).

- Réparer les fuites sans tarder : une goutte à goutte, c'est 4 litres/heure, 35 m<sup>3</sup> par an.
- Fermer votre robinet pendant que vous vous savonnez ou brossez les dents.
- En prenant une douche plutôt qu'un bain, vous économisez 100 litres d'eau.
- Installez un mousseur sur vos robinets, cela réduit de 50% le débit d'eau sans même qu'on s'en rende compte.
- Installez une chasse d'eau à double débit (économie de 3 à 6 litres).



- Veillez à bien remplir lave-linge et lave-vaisselle avant utilisation.
- Nettoyer votre voiture dans une station de lavage, cela prendra 60 litres d'eau au lieu de 200.
- Récupérez et stockez les eaux de pluie pour arroser le jardin.
- Arrosez votre jardin de préférence le soir pour limiter l'évaporation.
- Récupérez l'eau de rinçage des fruits et des légumes pour arroser.

### Trois réflexes essentiels

Réparer les appareils qui fuient.  
Ne jamais laisser couler l'eau inutilement.  
Récupérer et stocker l'eau de pluie pour arroser le jardin et les usages ne nécessitant pas d'eau potable.





Les élèves de l'école de Grosrouvre, sous l'impulsion de Pauline, surveillante de demi-pension se sont attelés à la création d'un jardin potager financé par la Caisse des écoles.

Ne reculant devant aucun effort, les enfants ont d'abord biné, créé les sillons puis déposé les plants ou les graines, en espérant pour la plupart retrouver dès le lendemain un jardin verdoyant ! Mais, et c'est bien là une des qualités du jardinage, il faut apprendre à laisser le temps au temps. Nos petits jardiniers ont disposé pommes de terre, tomates, fraises, fèves, radis, salades, petits pois, carottes, betterave, brocolis, choux, courgette, framboisier, ainsi qu'un herbier de plantes aromatiques.

Pauline prête main-forte à ces jardiniers en herbe en s'occupant de l'arrosage, et surtout en prodiguant de multiples conseils. Un prolongement en quelque sorte de l'école où les professeurs ont pu aborder de multiples sujets tels que la préservation de la ressource en l'eau. Un composteur permet de valoriser les déchets de la cantine et des récupérateurs d'eau de pluie seront



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE SÉCHERESSE PREFECTURE DES YVELINES

Dans le cadre de l'arrêté cadre sécheresse pour le département des Yvelines - (22 juin 2023), la commune de Grosrouvre est maintenue en situation d'alerte renforcée.

Suite au retour d'expérience de la gestion de la ressource en eau en 2022 dans le département des Yvelines et après avoir recueilli les avis du comité départemental de gestion de la ressource en eau et du public, un nouvel arrêté-cadre régissant les conditions de restriction de l'usage de l'eau en période de sécheresse a été signé le 22 juin 2023. (retrouvez cet arrêté cadre sur le site de la commune de Grosrouvre).

Compte-tenu de la situation exceptionnelle de sécheresse et des prévisions pour l'été 2023, le respect des mesures de restrictions est essentiel pour économiser l'eau et garantir les usages prioritaires que sont la santé et la salubrité publique, la sécurité civile ainsi que l'alimentation en eau potable, qui font l'objet de contrôles dans le cadre de la mission inter-service des polices de l'environnement.

**SÉCHERESSE**  
LES NIVEAUX D'ALERTE

3.

**ALERTE RENFORCÉE**

- Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques.
- Restrictions **renforcées** en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, lavage de véhicules et irrigation de cultures.



## Dons à la caisse des écoles

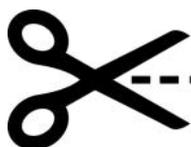
La caisse des écoles de Grosrouvre souhaite pouvoir aller plus loin et proposer davantage aux enfants de l'école en confortant une ouverture culturelle, scientifique et citoyenne.

Proposer des repas faits sur place par un chef gérant (100% conforme à la loi Egalim ), permettre la découverte de milieux naturels dans le cadre de l'ABC de la biodiversité, proposer des classes découverte, créer des jardins potagers, mettre en place des projets ponctuels exceptionnels, financer l'association des parents de l'école (l'USEP), sont des missions inhérentes à la caisse des écoles.

Mais ces quelques axes supplémentaires qui ne peuvent que développer encore plus la curiosité, la connaissance, l'envie de progresser, ne verront pas le

jour sans un soutien financier qui peut se manifester grâce à votre générosité. La caisse des écoles est habilitée à recevoir des dons qui peuvent venir en déduction de vos impôts.

Tout le monde peut participer à cette belle initiative. Afin, d'amener les enfants vers une ouverture d'esprit et une autre vision de la vie. Pour cela, rien de plus simple un don suffit en faveur de la caisse des écoles. La caisse des écoles s'engage à retourner à tout donateur un reçu qui justifiera de la déduction fiscale réglementaire soit 66%.



### BULLETIN DE DON A LA CAISSE DES ECOLES DE GROSROUVRE

(à déposer ou à envoyer à la Caisse des écoles—Mairie de Grosrouvre  
1 chemin de la Masse 78490 Grosrouvre)

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

### JE FAIS UN DON A LA CAISSE DES ECOLES

\_\_\_\_\_ €

(déductible des impôts sur le revenu de 66% du montant dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers )

(Règlement par chèque à l'ordre du Trésor public)

Signature:

## Journées Ravel 2023

### Concert exceptionnel

**dimanche 8 octobre 16h30-Eglise saint Martin de Grosrouvre**

Les journées Ravel pour leur 27ème édition, nous font l'honneur d'un concert G.F Haendel et JP Rameau avec la célèbre soprano internationale Sandrine Piau et l'ensemble les Paladins.

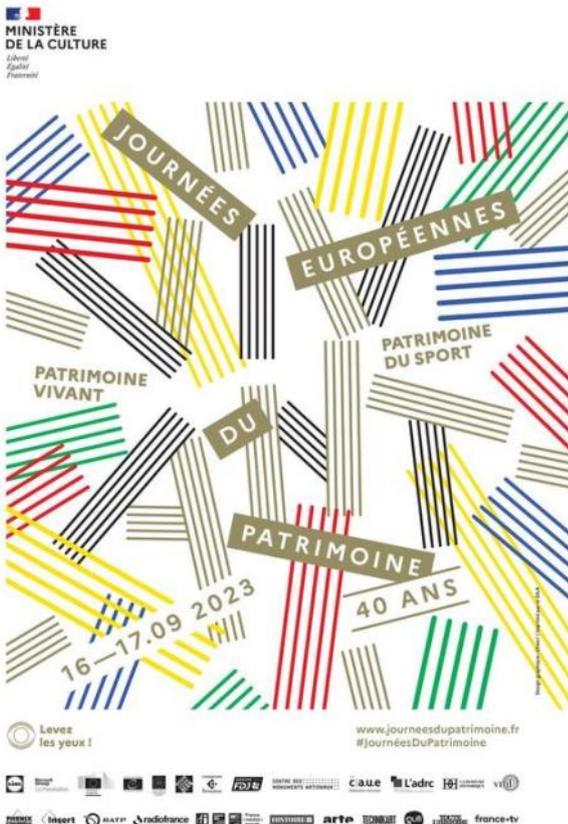


© Sandrine Expilly



# Journées européennes du Patrimoine 2023

## « Patrimoine vivant » 16-17 septembre 2023



Pour cette nouvelle édition des Journées Européennes du Patrimoine, nous vous invitons à explorer le Patrimoine Vivant de Grosrouvre au conservatoire des chênes.

Vous pourrez y admirer l'exposition des lauréats du concours photo de l'ABC de la biodiversité et écouter un récit mêlé à des intermèdes musicaux sur l'histoire de notre village.

-16H Inauguration, résultats et remise des prix du concours photo de l'ABC de la biodiversité.

-16H30 Conférence-Concert- Goûter

Paul Stouder vous propose d'évoquer le Patrimoine Vivant de Grosrouvre « ses paysages de clairières défrichées, les hameaux aux noms champêtres, l'école au coeur du village, les chemins qui rappellent d'anciens itinéraires... ».

Son récit alternera avec des intermèdes musicaux joués par Martin Barré (violoncelle), Mireille Verlain & Louise Million (harpes) et sera suivi d'un goûter !

Renseignements: 01 34 86 06 12

Conservatoire des Chênes, route du chêne collé.

## Conservation du patrimoine

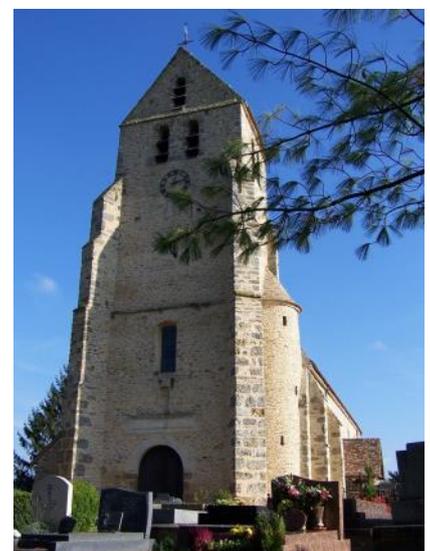
### Programme de travaux de restauration de l'église

L'église saint Martin de Grosrouvre est la propriété de la commune (Concordat de 1802). A ce titre, elle en assume l'entretien. Elle a été classée au titre des Monuments historiques par arrêté du 4 juillet 1995.

Avec l'aide d'Ingéniery, service technique départemental, la commune lancera en juillet 2023 une mission de maîtrise d'œuvre ayant pour but de réaliser un diagnostic complet de l'édifice (durée prévue : un an).

Dans une deuxième phase, on procédera à la révision des charpentes. Enfin, on restaurera les couvertures de la nef, du chœur et de la sacristie

Le coût total estimé est de 450 000 €, hors honoraires d'architecte (8 à 12%). Des subventions seront recherchées auprès du Département, de la préfecture, de la Région et de la Drac. Elles devraient couvrir 80% de la dépense.





# Les amis de Grosrouvre



AMIS  
DE  
GROSROUVRE

Notre objectif : regrouper les personnes qui s'intéressent au patrimoine communal, réunir des fonds pour le restaurer et l'entretenir, promouvoir des manifestations culturelles et artistiques.

Chevreuse.

## Événements prévus au second semestre 2023 :

16 et 17 septembre, Journées Européennes du Patrimoine :

l'église sera ouverte au public et les Amis de Grosrouvre seront présents pour accueillir, guider les visiteurs.

exposition « Chemin fleuri », en relation avec l'Atlas de la Biodiversité Communale élaboré avec l'accompagnement du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de

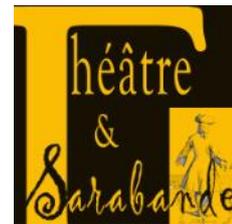
16 décembre, la Maitrise du Conservatoire Régional de Paris donnera un concert en notre église : Chants de Noël par 50 jeunes choristes accompagnés à l'orgue.

## Continuation des projets en cours :

- réaménagement du « cœur de village »
- réhabilitation de la « Fabrique » du Conservatoire des Chênes (Kiosque)

Adhésion, inscription à la newsletter, projets et événements sur [www.amisdegrosrouvre.fr](http://www.amisdegrosrouvre.fr)

# Théâtre & Sarabande



Cette année, le hasard a voulu qu'il n'y ait pas d'homme dans les troupes d'adultes et nous avons décidé de les mettre en lumière dans un spectacle que vous pourrez revoir à la rentrée lors du festival « Libre en scène » en septembre prochain.

Les inscriptions pour la saison prochaine sont d'ores et déjà ouvertes à toutes et tous.

Les cours pour les **enfants** et les **adolescents** reprendront également dans la joie et la bonne humeur.

A voir ou revoir « **Et Molière dans tout ça !** » Dimanche 23 juillet

Maison Jean Monnet à Bazoches sur Guyonne.

Plein d'actualités et de nouveautés à découvrir sur le site

<https://theatresarabande.wixsite.com/home>

Contact : [theatre.sarabande@yahoo.fr](mailto:theatre.sarabande@yahoo.fr)  
ou 06 08 52 80 45



# Famille Plus

Famille Plus Mairie de Grosrouvre, 1chemin de la Masse, Grosrouvre



RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE NOS ACTIVITÉS ET ATELIERS SUR NOTRE SITE WEB : <https://familleplus.org/> Ou Flashez le QR code ci-dessous pour accéder à notre page d'accueil

## Ateliers

Maison de Village de Grosrouvre, 2 route des Aubris.

Chorale : jeudi de 14h00 à 15h00

Club du livre : un jeudi par mois de 17h00 à 19h, une fois par trimestre la lecture est suivie d'un dîner à thème chez une des lectrices

Hatha-Yoga : mardi de 9h15 à 10h30 et jeudi de 19h15 à 20h30

Tai-Chi-Chuan & Qi Gong : jeudi de 10h00 à 11h00

Conférences Histoire de l'art : un vendredi par mois de 10h à 11h30

Conférences Histoire de la Musique, et soirées musicales une fois par mois.

La programmation des activités culturelles et des nouveautés vous sera communiquée début septembre.

Les formulaires de réservation et d'adhésion sont à télécharger sur notre site ou en utilisant le QR code.

Nous vous souhaitons à tous un bel été et nous vous retrouverons à la rentrée.

Isabelle Romain-Soudanne, Présidente Famille Plus  
[renseignementassociation@familleplus.org](mailto:renseignementassociation@familleplus.org)

**Parents +16 ans**

**Babysit' Dating**

**Retraités Adultes**

Venez vous rencontrer !  
**samedi 7 octobre 2023**  
de 14h à 18h - Espace Mère Térésa  
6 rue de Mantes, à Monfort-L'Amaury

**Inscription obligatoire pour tous**

Renseignements et inscription sur  
[www.familleplus.org](http://www.familleplus.org)  
Contact : [babysitdating@gmail.com](mailto:babysitdating@gmail.com)

SCANNEZ-VOI!

Parents vous avez besoin d'un baby-sitter pour une garde occasionnelle ou régulière ? Vous cherchez quelqu'un pour récupérer vos enfants à la sortie de l'école ? Vos enfants ont besoin d'une aide aux devoirs. Lycéens âgés de 16 ans et +, étudiants, vous cherchez un job du soir ? Jeunes, adultes, retraités, vous aimez les enfants et souhaitez faire quelques heures de baby-sitting ?

Le Babysit'Dating organisé par Famille Plus vous offre l'occasion de vous mettre en relation !

Sur le modèle de « brèves rencontres », les familles et les candidats baby-sitters disposeront d'un créneau d'une heure pour discuter, faire connaissance et s'ils le souhaitent échanger leurs coordonnées.

\*Rappel de la législation : le choix d'un baby-sitter relève du libre arbitre des parents et de leur seule responsabilité, ainsi que la gestion des conditions sanitaires.

N'hésitez plus, venez nombreux vous rencontrer lors du Babysit'Dating 2023 !

Inscription OBLIGATOIRE !!!!! pour les parents et les candidats baby-sitters !!!!



### DÉBROUSSAILLER AUTOUR DE SA MAISON : UNE OBLIGATION LÉGALE

Le débroussaillage réglementaire et le maintien en l'état débroussaillé (art. L322-3 du Code Forestier) concerne les propriétaires de terrains, de constructions et d'installations situées à moins de 200 mètres de bois, forêt, plantations.

Cette intervention est nécessaire dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt.

#### Où faut-il débroussailler ?

Plusieurs cas de figure sont possibles selon le zonage du document d'urbanisme de votre commune :

- Votre propriété est en zone non urbaine : vous devez débroussailler les abords des constructions dans un rayon de 50 mètres autour des bâtiments ou installations de toute nature, y compris les piscines, et 3 mètres de part et d'autre des chemins privés y donnant accès.
- Votre propriété est située en zone urbaine : vous devez débroussailler la totalité de la sur-

face de votre terrain, qu'il soit construit ou non.

Pour une construction située à la limite d'une zone urbaine et d'une zone non urbaine : les réglementations de ces deux types de zone se cumulent.

Le débroussaillage consiste à broyer la végétation existante sur une certaine limite, qu'elle soit arbustive ou herbacée, afin de sécuriser les habitations et infrastructures existantes.



## Auberge du Chasseur



Le dessert rafraîchissant de l'été  
« West Indies Mojito »



CÔTÉ COUR  
LA TERRASSE



CÔTÉ RUE



## Vacances d'été 2023



**Fermeture**  
**vendredi 14 juillet**  
**Samedi 15 juillet**  
**&**  
**Du samedi 5 août au**  
**dimanche 27 août**



## Horaires d'ouverture mairie

Lundi, mardi,  
jeudi, vendredi  
De 9h à 12H  
Et de 14h à 17h

**Fermeture**  
**Vendredi 14 juillet**  
**Samedi 15 juillet**  
**Mardi 15 août**

## Collectes des déchets

### Collecte des encombrants pour 2023

La collecte des encombrants est désormais effectuée à la demande. Il faut téléphoner au 01 34 86 65 49 ou faire sa demande en ligne sur le site du SIEED. 2 collectes/foyers et par an.

### Collecte ordures ménagères et emballages 2023

collectes d'ordures ménagères et d'emballage : les lundis.

Sortir les poubelles la veille au soir et rentrer les poubelles dès que la collecte est réalisée.

### Collecte des végétaux

La collecte de porte à porte est réalisée au moyen de bacs roulants estampillés du SIEED de couleur marron.

En 2023, la collecte aura lieu de la se-

maine 14 à la semaine 50 toutes les semaines, sauf en période estivale soit du 2/07/2023 au 27/08/2023 collecte tous les 15 jours.

Pour tout problème concernant le ramassage de vos ordures ménagères, merci de contacter le SIEED au 01 34 86 65 49.

### Comment obtenir ou remplacer un bac ?

Une demande doit être adressée au SIEED en envoyant le formulaire :

[Formulaire BAC](#)

Par mail sur : [badge@sieed.fr](mailto:badge@sieed.fr)

Ou par courrier à l'adresse suivante : SIEED

29 bis rue de la Gare  
78890 GARANCIERES

Vous recevrez votre bac dans un délai de 8 à 10 jours à compter de la réception et validation de votre demande complétée.

## Du recensement à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

- Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire pour permettre une convocation généralement au début de l'année des 17 ans.
- Vous venez de vous faire recenser ? Soyez patient, votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois.
- **A partir de 7 mois** suivant votre recensement en mairies, rendez-vous sur le portail [majdc.fr](http://majdc.fr) afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.
- L'attestation de recensement que vous remet la mairie fait foi lors de la présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Après, vous devrez avoir participé à la JDC, ou en être médicalement exempté.





# Fête du Village GROSROUVRE

*Association des Fêtes et Loisirs—Samedi 1er juillet*



*Exposition dans le cadre du concours photo  
de l'ABC de la biodiversité*

